



COMMUNE DE MAXENT

Ille-et-Vilaine

Extrait du registre des arrêtés du Maire

N° 025/2026

Objet : Règlementation portant autorisation d'organiser un Mini Arbenn Trail le samedi 04 avril 2026

Monsieur le Maire de Maxent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 26 – 15 du Code Pénal,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique et d'assurer la sûreté et la commodité de passages sur les voies publiques.

A R R Ê T É

Article 1 : L'Association des Parents d'Elèves de l'École Publique les Gallo-Points est autorisée à organiser un Mini Arbenn Trail le samedi 04 avril 2026 de 9 heures à 14 heures.

Article 2 : Les espaces publics et voies concernés sont les suivants, square des écoles, espace Arbenn, rue du Prélois, place Solidor, rue de la Croix jumelle, rue des Clouettes, rue Ange Gouin, domaine des Clouettes, terrain communal (étang communal).

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de Maxent, l'adjoint en charge de la vie associative et communication, la Brigade de Gendarmerie de Montfort-sur-Meu, l'Agence Départementale de Brocéliande de Montfort sur Meu et l'Association des Parents d'Elèves de l'école Les Gallo-peints sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Maxent, le 20 MARS 2026

Le Maire,
Ange PRIOUL,



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.